

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 OCTOBRE 2018 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 22 octobre 2018 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MÉANT Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Laurent GITENET
Madame Stéphanie ROBERT
Monsieur Laurent VILLANO

Monsieur Rémy ARQUILLERE a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Aménagement du bourg**

Monsieur le Maire explique que l'entreprise EUROVIA a fait réaliser l'étanchéité par l'entreprise FESSY. Il n'y a plus de fuite lorsque la fontaine n'est pas en fonctionnement. Mais lorsque la pompe est en route, le niveau du petit bassin baisse.

*** Bibliothèque**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise FESSY-BIOSSET pour l'installation d'un chauffage électrique par caissettes rayonnantes pour un montant de 3289,50 € HT, soit 3.947,40 € TTC, le précédent système de chauffage par accumulation étant hors d'usage.

Le Conseil Municipal donne son accord.

*** COCA**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Conseillers Départementaux Madame Violette AUBERGER et Monsieur Jean BARTHOLIN, nous informant de l'attribution des subventions suivantes, conformément au COCA:

- 22.752,00 € pour l'installation d'une rampe d'escalier sur le parvis de l'église
- 31.147,00 € pour le réaménagement du secrétariat et d'une partie du rez-de-chaussée de la Mairie
- 28.229,00 € pour les travaux de façades de l'église

FORET DE REBRUNS

La section des Rebruns est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à sa forêt. Afin que cette parcelle soit intégrée dans la gestion de la forêt, l'ONF, gestionnaire de la forêt, demande son application au régime forestier.

Désignation cadastrale des parcelles :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface en ha
St Bonnet des Quarts	A	1152	Gracignère	0.0695
Total				0.0695

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier pour la parcelle désignée ci-dessus.

La Forêt sectionale des Rebruns relevant du régime forestier pour une surface de 30.2465 ha est constituée des parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)
St Bonnet des Quarts	A	574	Les Belairs	0,1330	0,1330
St Bonnet des Quarts	A	575	Piramont	0,2630	0,2630
St Bonnet des Quarts	A	578	Piramont	0,0020	0,0020
St Bonnet des Quarts	A	727	Le Haut de Chez Roche	0,3900	0,3900
St Bonnet des Quarts	A	740	Fréchy	26,3990	26,3990
St Bonnet des Quarts	A	1152	Gracignère	0,0695	0,0695
St Bonnet des Quarts	A	1154	Gracignère	2,9900	2,9900
Total				30,2465	30,2465

Le Conseil Municipal confirme la liste des parcelles cadastrales ci-dessus constituant la forêt sectionale relevant du régime forestier.

PERSONNEL COMMUNAL : AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 24 octobre 2011, la commune avait décidé de participer au contrat collectif « maintien de salaire ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune participe à hauteur de 7,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois.

La Mutuelle Nationale Territoriale a fait parvenir en Mairie un avenant au contrat. La cotisation mensuelle pour une collectivité de moins de 10 agents passe de 1,05 % du traitement brut pour chacun d'eux (depuis le 1^{er} janvier 2018), à 1,17 % à compter du 1^{er} janvier 2019.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve l'avenant de la Mutuelle Nationale Territoriale, pour son contrat collectif « Maintien de Salaire » à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- 2) Dit que la commune participe à hauteur de 7,00 € par agent (équivalent temps plein) et par mois;
- 3) Charge Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat collectif et d'effectuer toutes démarches rendues nécessaires par la présente délibération.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

* Lecture publique

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu par la Mission Mutualisations et Transfert concernant le transfert de la lecture publique. Lors du Conseil Communautaire du 26 juin dernier, les élus ont délibéré pour inscrire dans l'intérêt communautaire les médiathèques de Mably et Roanne. Ces

médiathèques seront donc intercommunales au 1^{er} janvier 2019 et l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération pourront bénéficier gratuitement de leurs services.

Au-delà de ce transfert, les élus communautaires souhaitent proposer un projet de développement de la lecture publique plus ambitieux, s'appuyant sur la création d'un réseau intercommunal en partenariat avec les communes et leurs bibliothèques. Il sera conduit en partenariat avec le Département.

C'est dans cette perspective que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification de la compétence facultative « Action culturelle » portant sur la lecture publique.

Les communes membres sont maintenant appelées à se prononcer à la majorité qualifiée : soit 2/3 des communes représentant plus de la moitié de la population, soit plus de la moitié des communes représentant plus de 2/3 de la population.

Le sujet aura un impact sur notre bibliothèque municipale, Monsieur le Maire propose donc de reporter la délibération à la prochaine réunion.

* Mise en conformité du PCAET

Roannais Agglomération a adopté son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) le 25 février 2016. Six axes de travail avaient été définis : Patrimoine de l'agglomération, mobilité, habitat, économie circulaire, énergies renouvelables... Roannais Agglomération labellisé TEPOS et TEPCV, s'est fixé comme objectif réaliste un taux de couverture de 50% de la consommation énergétique du territoire par des énergies renouvelables. Cependant il n'était pas possible d'anticiper les futures obligations sur la construction du plan climat, prises par décret en juin 2016.

C'est pourquoi Roannais Agglomération engage la mise en conformité de son PCAET avec notamment l'apport de compléments sur les parties qualité de l'air, stockage carbone, réseaux et vulnérabilité au changement climatique mais également la réalisation de l'évaluation environnementale avant mise en consultation du public.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

* Roannaise de l'eau

Révision du Schéma Directeur du Système d'Assainissement de Roannais Agglomération : le plan d'actions présenté engage le territoire sur deux types de travaux.

- Des travaux d'amélioration, de renforcement, de construction d'ouvrages en ce qui concerne les systèmes d'assainissement : ceux-ci impactent directement les compétences eaux pluviales et assainissement.
- Des travaux de déconnexion et de désimperméabilisation des eaux pluviales : ceux-ci concernent les compétences eaux pluviales et assainissement mais également les voiries et l'ensemble des surfaces imperméabilisées (activités économiques, particuliers, collectivités).

A Changy, l'objectif annuel a été fixé à 200 m².

* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le 3 octobre 2018

Monsieur le Maire présente un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 3 octobre 2018 :

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion
- Décision modificative n°1 : ajustement de crédits
- Admissions en non-valeur : 7.938,32 €
- Questions diverses : situation de l'eau, point sur les travaux en cours, proposition de loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, fermeture de la Trésorerie de Renaison.

* Conseil d'école, le 16 octobre 2018

Point sur les effectifs : 85 + 1

Exercice incendie effectué le 2 octobre

Exercice attentat le 16 octobre
Projet scolaire : Ville et campagne
Prochains conseils d'école : 26 mars 2019, 11 juin 2019

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie officielle de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le dimanche 11 novembre 2018 à 11h30 devant le Monument aux Morts. L'Association Changy Histoire et Patrimoine propose à cette occasion, le samedi 10 novembre à 18h00, une conférence de Monsieur NOMADE, ainsi que le dimanche de 10h à 17h00 une exposition au foyer rural.

Le vin d'honneur sera servi au foyer rural et assuré par Monsieur Frédéric MARSAN.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Renaison concernant la contribution financière pour l'instruction des sols.

Suite à l'arrêt du service instructeur au sein du SIEL, la péréquation financière du coût de l'application informatique « cart@ds » va être revue à la hausse. Jusqu'à cette année, la commune de Renaison prenait en charge cette contribution de 94 € par commune. Or, le SIEL indique que son montant devrait augmenter considérablement pouvant aller jusqu'à 500 €. Par ailleurs, les participations demandées aux collectivités, suivant les différents types de procédures, sont loin de couvrir les dépenses réelles. La Mairie de Renaison souhaite savoir si notre commune souhaite continuer de leur confier l'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2019 en prenant en charge la contribution du logiciel et en acceptant les évolutions tarifaires.

Le Conseil Municipal donne son accord.

* Remerciements du Foyer Socio Educatif du collège Jean Papon pour le versement de la subvention.

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de La Pacaudière concernant un projet de création d'une maison médicale à La Pacaudière.

* Association Roanne Fluvial : courrier présentant l'association, pour le retour du fret.

* Courrier du groupement départemental des Lieutenants de Louveterie de la Loire concernant une demande de subvention.

* Courrier du Président du Département de la Loire, Monsieur Georges ZIEGLER, au sujet du premier rassemblement des élus pour les libertés locales à Marseille. Près de 1200 élus ont lancé un appel pour une relance de la décentralisation et « une concertation sincère avec l'Etat ».

* Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Monsieur GUERRIER, commercial chez Centre France, pour la réactualisation du site internet de la commune avec insertion d'un lien Pays Roannais. Coût : 1887,00 € + mise à jour annuelle 687 €. Cette offre n'est pas retenue par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 à 20H00</p>
--